

Décision n° 2015-3 portant composition du comité technique d'établissement de l'EPIDE

La Directrice générale de l'établissement public de la défense,

Vu la loi n° 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines instances civiles de concertation de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques (NOR : BCRF1109882C) ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu les résultats des élections du 4 décembre 2014 au CTE, retranscrits au procès-verbal du même jour ;

Vu les listes électorales présentées par les différents syndicats,

Décide :

Art. 1^{er} - Sont nommés membres du comité technique d'établissement en qualité de représentants du personnel, les agents dont les noms suivent :

Listes	Titulaires	Suppléants
UNSA	M ^{me} Sylvia Skoric	M. Sébastien Marchal
	M ^{me} Satya Pilot	M ^{me} Caroline Mérian
	M. Jérôme Dufлот	M ^{me} Sandra Vacca-Laurenti
UGFF-CGT	M ^{me} Estelle Piernas	M. Christian Drouard
	M. Adrien Gaudon	M ^{me} Nathalie Arnaud

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET